

**Conseil régional de l'environnement de
l'Abitibi-Témiscamingue**

**Mémoire sur le développement durable de la
production porcine au Québec**

Présenté au Secrétariat de la Commission sur le développement durable de la
production porcine

**Ville Marie
18 mars 2003**

Table des matières

1. Présentation du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
2. Notre intérêt pour le développement durable de la production porcine
3. Le développement durable de nos communautés grâce à l'agriculture
4. Le phosphore
5. Conclusion

1. Présentation du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

Fondé en 1995, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) est un organisme sans but lucratif dont le conseil d'administration est composé de représentants de groupes environnementaux, du milieu de l'éducation, du milieu de la santé, du monde municipal et du secteur industriel.

Comme chacun des 16 conseils régionaux de l'environnement membres du Regroupement National des conseils régionaux de l'environnement, le CREAT vise à :

- mettre en œuvre une gestion responsable de l'environnement dans une optique de développement durable en favorisant la concertation entre les différents intervenants régionaux ;
- contribuer à l'émergence d'une vision régionale de l'environnement.

Le CREAT veut à la fois écouter, informer et sensibiliser les acteurs du développement régional.

Il est :

- un guide pour identifier les principales sources de pollution et les champs d'actions prioritaires ;
- une plaque tournante pour favoriser l'action et la concertation entre les groupes ;
- un support aux projets des individus et des groupes préoccupés par la qualité de leur environnement ;
- un lien entre l'Abitibi-Témiscamingue et les organismes régionaux, nationaux et internationaux de développement durable.

2. Notre intérêt pour le développement durable de la production porcine

Nous croyons que la présente démarche d'information et de consultation du public est essentielle pour le développement harmonieux de la production porcine. En effet, les questions et commentaires des citoyens, des groupes et des organisations permettent d'obtenir davantage d'information et de jeter un regard nouveau sur le sujet.

Par ailleurs, contrairement à d'autres régions du Québec en crise, l'Abitibi-Témiscamingue a l'avantage d'avoir une industrie porcine encore peu développée. La présente démarche de consultation et de réflexion permettra, nous l'espérons, de mettre en œuvre une politique de gestion saine pour l'Abitibi-Témiscamingue qui entraînera un développement harmonieux de cette industrie. Cette démarche en amont des problèmes, est essentielle afin d'éviter les situations critiques observées ailleurs.

Le développement durable est, selon nous, l'équilibre fragile entre les impératifs économiques, sociaux et environnementaux du développement des collectivités. Or, nous croyons qu'il y a présentement un déséquilibre important en agriculture au Québec. Les impératifs purement économiques conditionnent trop souvent son développement, au détriment de certains aspects environnementaux et sociaux.

Le CREAT s'intéresse non seulement à la production porcine mais aussi à l'agriculture en général. Nous croyons que la plupart de nos recommandations pourraient facilement s'appliquer à l'ensemble de la production animale, par exemple au bovin de boucherie ou aux vaches laitières, principales productions animales en région.

3. Le développement durable de nos communautés grâce à l'agriculture

En région, la production agricole est aujourd'hui un secteur d'activités économiques plutôt stable comparativement aux secteurs minier ou forestier, plus fluctuants car davantage laissés aux aléas des marchés boursiers. La production agricole nous fournit des emplois durables qu'il convient de préserver. En Abitibi-Témiscamingue, la production agricole s'inscrit donc dans un contexte de campagne habitée qui fournit non seulement des emplois, mais un milieu de vie à nos citoyens.

L'Abitibi-Témiscamingue abonde en terres qui sont en friche et ce à bas prix. Une fois remises en culture, ces terres pourraient facilement se prêter à l'agriculture biologique puisqu'elles n'ont pas reçu d'engrais ou de pesticides chimiques depuis plusieurs années. Par contre, ces terres pourraient tout aussi bien servir à l'élevage du porc et c'est ce qui nous fait craindre la venue d'intégrateurs et des désastres écologiques et sociaux que nous observons dans les régions où ils contrôlent la chaîne de la production porcine. La venue d'intégrateurs pourrait nous faire perdre le contrôle de notre développement. Nous voulons donc qu'une planification rigoureuse soit faite pour l'ensemble des terres en friche afin d'éviter de se trouver devant un fait accompli où les mesures correctives seront plus difficiles à appliquer.

En effet, la tendance actuelle à la libéralisation des marchés (abolition des subventions, des quotas et des taxes à l'importation) favorise les grosses entreprises qui peuvent produire plus à moindres coûts (économies d'échelle), au détriment des entreprises plus modestes. Il est rare que les grosses entreprises dont les intérêts et le siège social sont à l'extérieur de la région contribuent à la vitalité à long terme des communautés locales. La production est exportée à l'extérieur de la région pour sa transformation, amenant du même coup avec elle la plupart des bénéfices et laissant sur place les externalités négatives.

Ainsi, pour favoriser la vitalité de nos communautés et pour éviter un surcroît de pollution atmosphérique générée par un excès de transport,

- **nous recommandons que toutes les activités reliées à la production animale (production et transformation des céréales, élevage et engraissement, abattage et transformation) soient réalisées localement et ce, dans une vision éclairée et générale de gestion du territoire.**

Pour aider davantage les entreprises de production à petit volume qui ne réussissent pas à atteindre le revenu minimum, mais qui contribuent largement à la vitalité des communautés et à l'occupation du territoire,

- **nous recommandons de reconnaître une structure de représentation de ces producteurs afin de favoriser leur croissance et leur participation au développement durable de leur région.**

Parce que ce sont l'ensemble des contribuables qui paient et paieront les frais de la dépollution, et pour favoriser la performance environnementale des agriculteurs,

- **nous recommandons d'introduire officiellement le principe d'éco-conditionnalité dans le processus d'octroi des subventions à l'agriculture.**

Concernant la problématique des odeurs, nous croyons que celles-ci sont plus importantes lorsque les fumiers sont gérés sous forme liquide. Cela contribue aussi, selon nous, à favoriser le ruissellement des nutriments vers les cours d'eau.

Pour cette raison, nous croyons que la gestion des fumiers sous forme solide est à privilégier puisqu'il maintiennent la structure du sol et fournissent un apport régulier et constant en nutriments.

4. Le phosphore

En Abitibi-Témiscamingue, une partie des sols se compose d'argile grise et lourde plutôt imperméable. Le drainage est pratique courante afin d'assécher ces argiles. Nous croyons que ce type de sol, de même que les activités de drainage peuvent contribuer au ruissellement vers les cours d'eau, du phosphore soluble contenu dans le lisier. Ceci constitue une autre bonne raison de privilégier la gestion des fumiers sous forme solide puisque le phosphore y est plus stable et donc moins susceptible d'être entraîné avec l'eau de pluie vers les cours d'eau.

Selon les experts du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, nos sols sont déficitaires en phosphore assimilable par les plantes. De plus, les agriculteurs de la région utilisent moins d'engrais minéraux que leurs voisins du sud de la province. Un apport supplémentaire de phosphore pourrait être bénéfique pour l'agriculture. Mais qu'en est-il de l'impact sur nos cours d'eau?

Il semble qu'il y ait que très peu d'information sur la qualité de l'eau en milieu agricole en Abitibi-Témiscamingue. Cependant, selon les experts du ministère de l'Environnement, la quantité de phosphore dans les cours d'eau est déjà, d'une façon naturelle, plus élevée en Abitibi-Témiscamingue qu'ailleurs au Québec. En effet, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue a fait des échantillonnages d'eau dans le lac Abitibi (environ 915 km²). Les résultats démontrent la présence de cyanobactéries et des taux anormalement élevés de phosphore.

Ces analyses ne sont pas suffisantes pour imputer à un secteur d'activité plus qu'à un autre la responsabilité de cette contamination qui peut être aussi d'origine naturelle. Cependant cette information agit à titre d'une sonnette d'alarme pour nous poser des questions et agir prudemment. Qu'en est-il de la qualité de l'eau au Témiscamingue, un secteur très agricole?

- **Nous recommandons que la gestion par bassin versant soit intégrée dès maintenant dans le règlement sur les exploitations agricoles (REA) afin de préserver la qualité de l'eau.**

- **De plus, nous recommandons que les bandes de protection des cours d'eau soient maintenues avec les dispositions de l'ancien règlement, à savoir, l'interdiction d'épandre du lisier ou du fumier à moins de 5 mètres des cours d'eau et fossés et à moins de 30 mètres des lacs et des rivières. Il devra s'appliquer aussi là où les règlements municipaux contiennent de prévisions inférieures à ces seuils.**

5. Conclusion

Le CREAT n'est pas opposé à la production agricole. Au contraire. Nous sommes dépendants des produits de l'agriculture pour nous nourrir et nous maintenir en santé. C'est pourquoi il est important de pratiquer une agriculture viable, qui saura durer sans contribuer à la dégradation de l'environnement ou à la déstructuration sociale de nos communautés ; ainsi elle pourra favoriser la sécurité alimentaire des générations futures.